

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	66 (1927)
Heft:	45
Artikel:	A propos de la "vache du pauvre" : (extrait d'une Chronique vaudoise de M. H. Laeser)
Autor:	Laeser, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-221372

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOS VIEILLES CLOCHES¹ PENTHAZ

GE village possède une église assez curieuse. Le chœur, de forme carrée et voûté en tiers point, s'ouvre sur la nef, ancienne aussi, mais remaniée à diverses époques. L'accès à celle-ci, se fait par une sorte de narthex entièrement fermé, au-dessus duquel se trouvent la salle de la municipalité et d'autres locaux à l'usage des autorités communales.

Enfin, contre cette maison de commune s'appuie un clocher plutôt massif, refermant deux cloches anciennes.

La plus grande mesure 55 cm. de hauteur totale, crochets de suspension compris, sur 73 cm. de diamètre. Elle porte, en minuscules gothiques de 3½ cm. de haut, une inscription latine, disposée sur une seule ligne. En voici le texte :

† ave maria gratia plena dominus tecum.
Sanctus Martinus. Anno domini millesimo
CCCCCX.

Traduction : † Je vous salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.² — Saint Martin [priez pour nous]. Année du Seigneur 1510.

Plus bas, sur le pourtour de la cloche, on remarque cinq petits médaillons rectangulaires assez finement dessinés représentant respectivement Sainte-Barbe, deux personnes en prière, la Résurrection du Christ, la Vierge et l'Enfant Jésus et enfin, le Christ en Croix avec Marie et Saint-Jean à ses pieds.

Du fait que le nom de Saint-Martin se trouve sur cette cloche, faut-il en déduire que celle-ci a été fondue pour l'église de Penthaz ? C'est possible, mais non certain, car cette église, déjà mentionnée comme paroissiale en 1222, était dédiée à Saint-Maurice.

L'autre cloche, un peu plus petite que la précédente, mesure 55 cm. de hauteur totale sur 66 cm. de diamètre. Comme sa sœur aînée, elle porte une inscription en belles minuscules gothiques de 4 cm. de haut, disposée sur deux lignes. En voici la transcription :

† Laudate dominum omnes nemtes³ laudate o
mnes populi. MCCCCXXI.

Traduction : Louez le Seigneur (vous) toutes (âmes, gens); louez le (vous) tous (les) peuples. 1521.

En fait de décoration, il n'y a que deux médaillons rectangulaires placés à droite et à gauche d'un crucifix mesurant 23 cm. de haut, posé sur trois degrés, le tout formé au moyen de branches de rosier entrelacées. Ces médaillons représentent les tableaux classiques déjà décrits à propos de la première cloche, savoir : l'un, la Vierge et l'enfant Jésus et l'autre le Christ en Croix avec sa Mère et Saint-Jean à ses pieds.

L'église, restaurée depuis deux ou trois ans aux frais d'un comité local, ainsi que les cloches, sont classées comme monuments historiques. (Arrêté du 25 mai 1900).

La Patrie Suisse. — Le No 911 (25 octobre) s'ouvre par les expressifs portraits de Charles-E. Burnier, le distingué professeur qui vient de perdre l'Université de Lausanne : du bon peintre Gustave Jeanneret ; de Robert Forrer, l'homme d'Etat saint-gallois, et de l'aviateur Hugi, victime d'un accident ; puis ceux de MM. Godefroy de Blonay, ancien président, et Dr F. Mosserli, secrétaire général du Comité olympique suisse, et de M. Virgile Rossel, juge fédéral et écrivain drame. La chute de l'avion Z. 816, le 14 octobre à Kirchdorf, où deux aviateurs furent tués : le bazar des « Temps nouveaux », à Genève ; une ascension du mont Olympe ; les concours d'art de la IXe Olympique, y font une belle partie à l'actualité, et le tableau de Sandor, donné par la Hongrie au Bureau International du Travail, des reproductions de tableaux de Félix Vallotton, à l'art. L'amusante page humoristique d'Evert van Muyden, la page étrangère, la page de mode, celles des sports et le concours de photographies complètent ce riche et beau numéro.

¹ Articles parus : *Vauviorba* No 39 ; *Vaulion*, No 42.

² Luc ch. 1, v

³ Faute d'anciennes tables pour mantes ou gentes.

A PROPOS DE LA « VACHE DU PAUVRE »

(Extrait d'une Chronique vaudoise de M. H. Laeser).

Il race du Gessenay seule est considérée chez nous comme ayant les caractères de noblesse suffisants. Blanche comme l'hermine, sans cornes, — ce qui, dit-on, la rend moins agressive, — cette race de Gessenay fut, après de longues et savantes discussions, élevée au rang d'officelle vaudoise.

Comme pour les bovins, on a passé Jaman et le Pays d'Enhaut. Mais si, pour fonder la grande famille constituant la race bovine vaudoise, on est allé jusqu'à dans le Simmental, pour les caprins, on n'a jamais franchi les Saanenmöser. Et puis, Gessenay, c'est presque le canton de Vaud. N'est-ce pas là que les garçons de Rougemont vont apprendre l'allemand d'abord, et fréquenter ensuite, au grand dépôt des autochtones, qui se plaignent, que ces enjôleurs de Welches viennent leur souffler les bons partis de l'endroit ?...

Chacun son goût, en matière de chèvres comme en matière de jolies filles. Nous en tenons pour les spécimens blancs et sans cornes (les chèvres, s'entend). Nos amis du Haut-Valais aiment le type à poitrail noir et arrière-train blanc. Ceux d'Appenzell ont un faible pour la race café au lait, presque rose, et les Tessinois, où l'on trouve des montagnards possédant à eux seuls cent chèvres et davantage (le dernier recensement indiquait même un propriétaire de 156 têtes) sont restés fidèles au modèle chamoisé.

Nous avons donc nos syndicats d'élevage caprin, avec les honneurs du registre généalogique, et de la publicité dans la grande presse du pays. Ces syndicats sont actifs ; quelques-uns tiennent le haut du pavé, ainsi celui de Montreux et environs. Eh oui, cette région privilégiée, Riviera vaudoise,

...ce pays où les roses

Avant le Carnaval commencent à fleurir, célébrée par son soleil, sa Fête des Narcisses, sa plage et son « Perroquet », est aussi un centre d'élevage de l'espèce caprine.

Sans doute, le petit chevrier ne fait plus, matin et soir, retentir sa corne à bouquin dans les ruelles de Veytaux. Sa chanson, petit Ranz des chèvres vaudois, bijou de littérature du terroir, est oubliée et ne figure plus que dans le Glossaire des patois romands. Mais Montreux garde une institution, dont l'origine remonte en plein moyen-âge, puisqu'elle fut consentie par le duc de Savoie : la foire des chèvres de Brent, ce délicieux hameau dont les maisons se blottissent sous les grands noyers, à la limite du vignoble et de la montagne. « Faira dé Brint, faira dé tchivrés, faira dé rin » disaient narquoisement jadis les gros éleveurs ayant du foin dans leurs bottes. Eh bien la foire de Brent brave l'inclémence des temps. Elle a perdu peut-être en affluence de clients et d'animaux. Mais elle n'en est pas moins demeurée une tradition pour bien des braves citoyens qui ne voudraient pour rien au monde manquer de monter là-haut, le second mercredi de novembre, non point pour y faire emplette de chèvres et de boucs, mais pour y goûter la saucisse rôtie, étayée de châtaignes et arrosée du « boirru » de l'année.

Eh oui, le syndicat de Montreux marche en tête, avec celui de Panex-Plambuit, ressortissant d'Ollon, la plus grande commune du canton et celui d'Ormont-Dessus. Ouvrez leurs registres : la mythologie, l'antiquité grecque et romaine, Shakespeare, les grands classiques français défileront devant vos yeux. Ce sont des « Narcisse », des « Hector », des « Brutus », des « Roméo » et — voilez-vous la face, mânes de Corneille ! — des « Cid »... Le bouc émissaire de l'Ancien-Testament se trouve ainsi convenablement vengé.

Il ne manque dans cette illustre théorie que le légendaire « bouc à l'Oncle Henri », rengaine obligatoire de toutes les écoles de recrues, sans lequel, pour les besoins de la rime, « tout le village serait sans cabri ». Que tous les Henri me pardonnent...

ECHOS DE LA MOBILISATION



Le 1er août 1914, nos braves landsturmiers établirent au signal d'alarme les premiers avant-postes. Troupe de couverture mobile et pleine d'entrain, la réserve territoriale occupa les ponts et les défilés du pays.

Sur le Rhône, à C... la section du sergent M... venait de prendre le service de garde. Le fusilier Borgognon, l'un des plus vieux soldats du détachement, eut l'honneur d'être placé en sentinelle à l'entrée du pont.

Tandis que le sous-officier, s'inspirant des brèves instructions de son commandant, élaborait une consigne en rapport avec la situation stratégique et que les hommes prenaient leurs quartiers dans une ferme voisine, Borgognon, conscient de ses responsabilités, arpentaît d'un pas lent et martelé l'emplacement restreint qui lui était assigné.

La révision de l'instruction individuelle (école de soldat) était prévue au programme ; le besoin s'en faisait sentir, les réservistes n'ayant, pour la plupart, pas refait de service depuis de nombreuses années. Le sergent M..., militaire aussi zélé que bon patriote, comptait bien commencer les opérations par une sérieuse « reprise en mains » de ses miliciens.

L'on était donc à peine installés et en pleine organisation du poste lorsqu'une auto d'Etat-major arriva du Valais stoppa tout à coup à quelques mètres du factionnaire.

Ce dernier se contenta de rester au milieu du pont, le fusil toujours suspendu à l'épaule, et d'étendre les bras pour montrer qu'on ne passait pas.

Un colonel descendit de la voiture et s'approcha du fantassin. L'officier paraissait fort surpris du silence de la sentinelle, car celle-ci ne s'annonçait pas. Il faut cependant dire que si Borgognon avait oublié les prescriptions du règlement de service, il avait l'air d'un bon Vaudois, à la fois calme et résolu.

Notre mobilisé continuait donc à regarder son supérieur de ses yeux candides et fidèles, aucunement intimidé par les trois gros galons, mais incapable, par suite de l'imprévu de la situation, de prononcer une seule parole.

Les occupants de l'automobile, adjudants et officiers d'ordonnance, qui avaient mis pied à terre en même temps que leur chef, souriaient, amusés.

Le colonel, bonhomme, voulut tendre la patche au landsturmien :

— Alors, mon ami, lui fit-il paternellement, qu'est-ce qu'on dit ?

— Tout de bon, mon colonel ! répondit l'homme avec à-propos et sur ce ton de cordialité propre à nos concitoyens de la campagne.

Le sergent, accouru sur ces entrefaits, expliqua la situation et le colonel continua sa route jusqu'à A... où se trouvait la compagnie, et où, d'après ce qu'il venait de voir, il annonça son intention d'inspecter « cette société de chant ! »

...Authentique !

A. Mex.

LA TOILETTE AU CAFÉ



A « Feuille d'avis de Montreux », dans sa rubrique « Réflexions d'un miroir courbe », publiait dernièrement les lignes suivantes :

« Les mœurs un peu libres d'aujourd'hui ont entraîné après elles tout un cortège d'habitudes nouvelles et pour le moins singulières.

— Ainsi tenez :

« L'autre jour, au restaurant, une élégante, coiffée « à l'embusqué », prend place à une table voisine de la mienne. A peine installée, et avant même d'avoir consulté la carte, elle ouvre sa sacoche et, sans grands égards pour ses voisins des deux sexes, fait voler un nuage de poudre, puis remet sa coiffure en état d'un vigoureux « coup de peigne ».

« Cette liberté d'allures, affirme-t-on, a eu pour conséquence d'inciter les jeunes dandys à en faire autant, au grand scandale de quelques hommes d'âge mûr, qui ne comprennent plus.

« On dit que les restaurateurs préparent une